

Commune de Yvrac et Malleyrand
Procès-verbal Conseil Municipal
Mardi 21 Avril 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le mardi vingt et un avril deux mille vingt-six à 20h00 sous la présidence de Monsieur Daniel MARCHAND, le maire.

Date de convocation : 7 Avril 2026

Présents : Madame ADANG Magalie, Madame DUFOUR Maud, Madame GUILLEBAUD Julie, Madame LARAPIDIE Annick, Madame LEPAPE Sylvie, Madame PINEAU Sylvie, Madame RAFFIN Gladys, Monsieur FAILLET Marc, Monsieur FRUGIER Maxime, Monsieur LÉVÊQUE Frédéric, Monsieur LOHUES François, Monsieur MARCHAND Daniel, Monsieur MOUILAT Patrick, Monsieur ROUSSEAU Matthieu, Monsieur VALLEAU Fabrice

Désignation du secrétaire de séance : Madame RAFFIN Gladys

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Vote du budget assainissement 2026

M. Lohues, 2^{ème} adjoint, présente le budget primitif 2026 de l'assainissement collectif de la Commune comme suit :

FONCTIONNEMENT DÉPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
Ch	Intitulé	Montant	Ch	Intitulé	Montant
011	Charges générales	1 100.00	002	Excédent reporté	14 013.71
012	Charges de personnel	2 000.00	070	Produits des services	11 200.00
014	Atténuation de produits	600.00	042	Opérations d'ordre	1 405.00
065	Autres gestion courante	1505.00			
068	Dotations aux provisions	485.77			
042	Amortissements	8 620.05			
023	Virement Investissement	12 307.89			
TOTAL		26 618.71	TOTAL		26 618.71

INVESTISSEMENT DÉPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
Ch	Intitulé	Montant	Ch	Intitulé	Montant
040	Opération d'ordre	1 405.00	001	Excédent reporté	15 823.87
021	Achat matériel	35 346.81	021	Virement fonctionnement	12 307.89
			040	Opérations d'ordre	8 620.05
TOTAL		36 751.81	TOTAL		36 751.81

De plus, il est nécessaire de prévoir « la fongibilité des crédits » permettant à Monsieur le Maire d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au sein de la même section à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section fonctionnement et investissement. Il appartient au Conseil Municipal d'autoriser la fongibilité des crédits et de fixer le taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le budget primitif 2026 de l'assainissement collectif de la Commune
- fixe le taux de fongibilité à 7,5%.

3. Vote du budget de la Commune 2026

M. Lohues, 2^{ème} adjoint, présente le budget primitif 2026 de l'assainissement collectif de la Commune comme suit :

FONCTIONNEMENT DÉPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
Ch	Intitulé	Montant	Ch	Intitulé	Montant
011	Charges générales	190 051.13	002	Excédent reporté	73 928.96
012	Charges de personnel	137 935.24	013	Atténuation charges	360.00
014	Atténuation de produits	91 000.00	73	Impôts et Taxes	8 500.00
065	Autres charges gestion courante	49 521.84	731	Impositions directes	219 642.00
066	Charges financières	3 345.77	70	Produits de services	3 600.00
068	Charges exceptionnelles	150.00	74	Dotations	175 287.00
042	Amortissements	1227.00	75	Autres produits	6 300.00
023	Virement Investissement	14 386,98			
TOTAL		487 617.96	TOTAL		487 617.96

INVESTISSEMENT DÉPENSES				
Op/ Ch	Article	Intitulé	RAR 2025	BP 2026
016		Emprunts		17 350.00
041		Opérations d'ordre		709.73
231	2128	Aménagement jardin Léa	5 535.60	
236	21568	Défense incendie	3 361.48	200.00
242	2112	Acquisitions chemins ruraux	1 378.79	250.00
244	2128	Aménagement stade	73 618.92	
252	215738	Lève-palette	1 100.00	
253	2188	Plateforme		5 000.00
254	2031	Réhabilitation vestiaires		33 000.00
		Sous-total	84 994.79	56 509.73
TOTAL				141 504.52

INVESTISSEMENT RECETTES				
Op/ Ch	Article	Intitulé	RAR 2025	BP 2026
001		Excédent d'investissement reporté		12 970.81
021		Virement de la section de fonctionnement		14 386,98
024		Produit de cession immobilières	16 258.00	-15 998.00
040		Opérations d'ordre amortissements		1 227.00
041	2031	Opérations d'ordre patrimoniales		709.73
10	10222	FCTVA		10 000.00
236	1381	Défense incendie	7 923.34	-123.34
244	1381	Subvention FEDER Stade	37 312.32	-6162.32
244	1328	Subvention ANS Stade	33 000.00	-3000.00
254	1381	DETR réhabilitation vestiaires		33000.00
		Sous-total	94 493.66	47 010.86
TOTAL				141 504.52

De plus, il est nécessaire de prévoir « la fongibilité des crédits » permettant à Monsieur le Maire d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au sein de la même section à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section fonctionnement et investissement. Il appartient au Conseil Municipal d'autoriser la fongibilité des crédits et de fixer le taux.

Des précisions concernant certaines dépenses et recettes ont été apportées concernant le vote du budget 2026 de la Commune et l'assemblée souhaite que le tableau détaillé par article soit communiqué en amont à tous les membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le budget primitif 2026 de la Commune
- fixe le taux de fongibilité à 7,5%.

4. Désignation des conseillers municipaux aux différentes commissions communales

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de constituer des commissions communales.

Suite aux différentes réunions, Monsieur le Maire propose de finaliser la mise en place et la composition des commissions suivantes :

Commission	Président	Vice-présidence	Membres
ANIMATION / CULTURE PATRIMOINE	MARCHAND Daniel, le Maire	LEPAPE Sylvie	LÉVÊQUE Frédéric ADANG Magalie DUFOUR Maud FAILLET Marc PINEAU Sylvie RAFFIN Gladys VALLEAU Fabrice
FINANCES / RESSOURCES HUMAINES MARCHÉS	MARCHAND Daniel, le Maire	LOHUES François	FRUGIER Maxime ADANG Magalie LARAPIDIE Annick MOUILLAT Patrick PINEAU Sylvie RAFFIN Gladys ROUSSEAU Matthieu
COMMUNICATION	MARCHAND Daniel, le Maire	GUILLEBAUD Julie	RAFFIN Gladys ADANG Magalie LARAPIDIE Annick LEPAPE Sylvie
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE INFRASTRUCTURES / URBANISME-	MARCHAND Daniel, le Maire	ROUSSEAU Matthieu	MOUILLAT Patrick LARAPIDIE Annick FRUGIER Maxime GUILLEBAUD Julie LOHUES François
AGRICULTURE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	MARCHAND Daniel, le Maire	FRUGIER Maxime	LOHUES François FAILLET Marc GUILLEBAUD Julie VALLEAU Fabrice
ACTIONS SOCIALES	MARCHAND Daniel, le Maire	DUFOUR Maud	PINEAU Sylvie LARAPIDIE Annick VALLEAU Fabrice
CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES	MARCHAND Daniel, le Maire		LEPAPE Sylvie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer les nouvelles commissions, comme énoncé ci-dessus.

5. Proposition liste des personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour une commune dont la population est inférieure à 2 000 habitants.

Cette commission a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Conformément au 3ème alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'union européenne ;
- jouir de ses droits civils ;
- être inscrits aux rôles des imputations directes locales de la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La proposition doit faire apparaître 24 propositions de personnes (12 titulaires et 12 suppléants).

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'établir la liste provisoire de proposition appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) suivante :

Impositions directes locales :

- Taxe foncière : TF
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : THRS
- Cotisations foncières des Entreprises : CFE

Civilité	NOM	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
M.	MARCHAND	Daniel	21/05/1956	5 rue de la Source 16110 Yvrac et Malleyrand	TF
Mme	GUILLEBAUD	Julie	02/09/1993	14 route d'Yvrac 16110 Yvrac et Malleyrand	TF
M.	LOHUES	François	15/02/1964	7 rue du Cuvier 16110 Yvrac et Malleyrand	TF
Mme	PINEAU	Sylvie	23/01/1968	4 impasse du Verger 16110 Yvrac et Malleyrand	TF
Mme	LARAPIDIE	Annick	10/03/1959	1 chemin des Fontaines 16110 Yvrac et Malleyrand	TF
M.	FAILLET	Marc	03/08/1960	1 impasse du Pompinaud 16110 Yvrac et Malleyrand	TF
M.	LÉVÊQUE	Frédéric	04/10/1969	13 rue des Écoles 16110 Yvrac et Malleyrand	TF
M.	VALLEAU	Fabrice	13/03/1974	3 rue Arc en Ciel 16110 Yvrac et Malleyrand	TF
Mme	ADANG	Magalie	09/12/1976	10 rue des Cassottes 16110 Yvrac et Malleyrand	TF
Mme	LEPAPE	Sylvie	06/03/1979	9 route d'Yvrac 16110 Yvrac et Malleyrand	TF
Mme	DUFOUR	Maud	08/10/1982	1 route de Chantecaille 16110 Yvrac et Malleyrand	TF
M.	MOUILLAT	Patrick	16/11/1983	1 chemin des Anciennes Écoles 16110 Yvrac et Malleyrand	TF
Mme	RAFFIN	Gladys	15/11/1983	7 route de Lascoux 16110 Yvrac et Malleyrand	TF
M.	ROUSSEAU	Matthieu	20/06/1990	5, chemin des Murs 16110 Yvrac et Malleyrand	TF
M.	FRUGIER	Maxime	10/03/1959	3, chemin des Salles 16110 Yvrac et Malleyrand	TF

Cette liste provisoire sera complétée après appel à candidatures auprès des administrés de la Commune.

6. **Délibération portant désignation du collège des référents déontologues pour les élus locaux au sein du Centre de Gestion (CDG) 16**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que conformément à la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS) a institué un « référent déontologique », chargé d'apporter aux élus tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la Charte de l' élu local (article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales), dont les dispositions constituent le code de bonne conduite auquel les élus doivent se conformer pendant la durée du mandat.

Depuis 2023, le Centre de Gestion de la Charente, disposant déjà d'une mission en matière de désignation d'un référent déontologue pour les agents, porte une proposition de désignation d'un référent déontologue pour les élus.

Monsieur le Maire suggère de désigner, conformément à la proposition du centre de Gestion de la Charente, en qualité de membres du collège des référents déontologues des élus, les personnes suivantes :

- Monsieur Pierre LARROUMEC, président honoraire du corps des magistrats des tribunaux administratifs et cours d'administration d'appel ;
- Monsieur Alain PARIENTE, professeur d'université en droit public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *désigne les personnes qualifiées en qualité de membres du collège des référents déontologues des élus, et les modalités de fonctionnement susmentionnées.*

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'après étude et validation par la Commission Finances, une **décision budgétaire** a été prise pour **l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 60 000 € auprès de la Banque Postale**. Une **demande de fonds de 40 000€** a été faite et sera créditée vendredi 24 avril. Candis CASTAN, la secrétaire de Mairie, présente le détail du compte de trésorerie (compte 515) de la Commune et les choix prioritaires de paiement demandés auprès de la Trésorerie.

Une revue des **délégations de fonctions et de signature** accordées aux adjoints et aux agents communaux est faite.

M. Faillet, délégué titulaire communautaire, fait un retour sur le Conseil communautaire d'installation du 20 avril 2026 et les **élections au sein de la Communauté de Communes (CDC) La Rochefoucauld – Porte du Périgord (CDCLRPP)**. M. Jean-Marc Brouillet est élu président de la CDCLRPP et M. Faillet, vice-président à l'Économie.

M. Lohues et Mme Adang en leur qualité de délégués au **syndicat d'eau KARST** font également un retour sur le premier comité syndical et l'élection de M. Bardoulat, maire de Bunzac, président du KARST.

Mme GUILLEBAUD informe l'assemblée que **l'état de catastrophe naturelle** liée aux inondations de février 2026 a fait l'objet d'un refus et va se renseigner sur le(s) motif(s) de ce refus. Néanmoins, une demande de Dotation de Solidarité en faveur de l'Équipement des Collectivités Territoriales (DSEC) a été demandée pour les dégâts de voirie sur la route de la Vacherie.

M. Jouassin, Mme Faillet et M. Decherf présentent le projet du **Café associatif** (genèse du projet, groupe de travail, enjeux, conditions de création, budget, animations envisagées, potentiels fournisseurs, cadrage de la buvette, fonctionnement, propositions de noms, règlement intérieur...et le lieu qui pourrait se situer dans la salle Jean Denis). Le Conseil Municipal est appelé à débattre sur la possibilité de mettre à disposition la salle Jean Denis pour le projet du Café associatif à titre gracieux ou sous la forme d'une location ainsi que la grange de manière plus ponctuelle. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de fixer une date pour se réunir et en débattre. Le Conseil Municipal fixe le mercredi 29 avril à 20h pour examiner la proposition.

Fin de la séance à 22h47